

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**PAC 2020**

Cahors, le 22 octobre 2020

### **Versement de l'avance des aides directes et de l'ICHN**

**Près de 51 millions d'euros** ont été versés par l'Agence de Services et de Paiement aux **agriculteurs lotois** les 16 et 19 octobre au titre des aides du premier pilier de la **Politique agricole commune (PAC)** et de l'**Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)**. Sont concernés 3 241 demandeurs soit 95 % des bénéficiaires des aides découplées, et 1 694 exploitations ayant demandé l'ICHN soit 99 % des bénéficiaires de cette aide.

Ces avances concernent les aides découplées, comprenant le paiement de base, le paiement redistributif, le paiement vert et le paiement en faveur des jeunes agriculteurs ; la plupart des aides couplées animales, soient les aides aux bovins allaitants et laitiers, l'aide ovine et l'aide caprine ; ainsi que l'ICHN.

Les agriculteurs bénéficient, pour ce paiement, d'une augmentation des taux d'avance des aides à hauteur de 70 % des montants finaux pour les aides directes de la PAC et de 85 % pour l'ICHN.

De nouveaux versements seront ensuite réalisés au titre de cette avance, en octobre et en novembre, notamment pour les agriculteurs dont les dossiers font encore l'objet d'un contrôle au moment de cette première avance.

**Le paiement du solde de ces aides interviendra à partir du milieu du mois de décembre.**

En dépit du contexte lié à la crise sanitaire COVID, notamment du confinement, ayant rendu complexe les modalités de dépôt des demandes d'aides, **la mobilisation de l'ensemble des acteurs a permis de tenir le calendrier des paiements** annoncé en début d'année et de retrouver une situation conforme à une année normale.

**Pôle de la communication  
interministérielle de l'État**